



ADAPTAVILLE

APPEL À CANDIDATURE ADAPTAVILLE : DES SOLUTIONS POUR ADAPTER LA VILLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES !

Modalités de candidature

Du 24 octobre au 9 décembre 2022, AdaptaVille, la plateforme des solutions concrètes pour l'adaptation des villes au changement climatique, lance son deuxième appel à candidature !

→ Qu'est-ce qu'AdaptaVille ?

Avec plus de cinquante solutions référencées, la plateforme AdaptaVille.fr, lancée en mai 2021 en partenariat avec la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, l'ADEME, Icade et Altarea, a déjà permis à plus de 60 000 visiteurs uniques d'explorer des solutions pour adapter la ville aux aléas climatiques, qui promettent de s'intensifier dans les années à venir.

Canicules, fortes précipitations, inondations, risque pour la biodiversité, risques sanitaires, sécheresses, tensions sur les ressources alimentaires, tensions sur les ressources énergétiques, sont autant d'enjeux auxquels AdaptaVille répond en valorisant des solutions qui ont déjà fait leurs preuves sur le terrain.

Avec une approche concrète, des informations transparentes, des retours d'expérience, une recherche simplifiée et des rendez-vous réguliers (rencontres, visites, ateliers, etc.), la plateforme vise à faciliter le déploiement de ces solutions à grande échelle pour adapter les villes au climat futur.

→ Pourquoi un appel à candidature ?

L'Agence Parisienne du Climat invite les collectivités, opérateurs de la Ville, aménageurs, entreprises à proposer leurs solutions qui ont fait leur preuve pour répondre aux grands défis climatiques auxquels les territoires urbains sont confrontés. L'objectif ? Identifier de nouvelles solutions concrètes, projets, retours d'expériences pour partager les bonnes pratiques dans une logique très opérationnelle, et outiller les acteurs de nos territoires.

L'appel à candidature d'AdaptaVille est ouvert jusqu'au 9 décembre 2022.

→ Qui peut participer ?

Cet appel s'adresse à tou·tes les « porteur·euses de solution » qui souhaitent valoriser une solution concrète qu'ils·elles ont développé ou mis en place, qui a fait ses preuves, et qui permette de **répondre aux impacts du changement climatique en ville.**

Peuvent candidater :

- Des collectivités
- Des entreprises, start-up
- Des bailleurs sociaux
- Des collectifs citoyens
- Des associations
- Des experts de l'adaptation (scientifiques)
- Des aménageurs, promoteurs immobiliers et tout autre acteur participant à l'aménagement urbain, bâti ou non bâti



→ Y-a-t-il un critère géographique ?

AdaptaVille est un projet qui vise à répliquer, déployer, inspirer des solutions d'adaptation sur le territoire du Grand Paris. Les porteur·euses de solutions, **les maitres d'ouvrage peuvent venir de toute la France** et proposer des solutions qui ont été mises en place sur d'autres territoires (en France ou à l'étranger), mais **les solutions doivent permettre de répondre aux enjeux d'adaptation et aléas climatiques propre à la ville dense** auxquels seront confrontés les acteurs de la Métropole du Grand Paris.

→ Quels-sont les critères de sélection des solutions ?

Toute proposition doit répondre impérativement aux **critères suivants** :

- Contribuer à la lutte contre les aléas climatiques et leurs conséquences sur le territoire (canicules, fortes précipitations, inondations, risques pour la biodiversité, risques sanitaires, sécheresses, tensions sur les ressources alimentaires, tensions sur les ressources énergétiques)
- Être adaptée à la ville dense
- Être répliquable
- Être déployée ou expérimentée
- Avoir fait ses preuves ou être en cours d'évaluation (retours terrain, données techniques)
- Avoir un point de contact actif
- Afficher son coût

À NOTER

Pour ce deuxième appel à candidature, nous cherchons de préférence à identifier des solutions relatives à ces trois thèmes : **le bâtiment** (confort d'été, matériaux, etc.), **les solutions d'adaptation fondées sur la nature** et les **changements des modes de vie et d'usages**.

Une attention particulière sera donnée aux solutions développées dans le cadre d'une démarche **low-tech** respectant **les principes de sobriété et d'éco-conception**. Les solutions n'ont pas besoin d'être nouvelles / innovantes pour être sélectionnées.

→ Peut-on proposer plusieurs solutions ?

OUI. Un·e porteur·euse de solution peut proposer plusieurs solutions en déposant **plusieurs formulaires de candidatures**.

→ Quelles sont les étapes et le calendrier ?

Phase 1. Candidature en ligne | 24 octobre - 9 décembre 2022

Les candidatures sont à déposer via un formulaire en ligne avant le 9 décembre 2022 à 23h59, disponible sur www.adaptaville.fr et à l'adresse suivante : <https://6111635826.wiin.io/fr/applications/adaptaville-appel-a-candidatures-2022>

En tant que porteur·euse de solution, il vous sera demandé de remplir un formulaire de candidature qui comporte des questions vous concernant, la solution en elle-même, les retours d'expérience, ainsi que tout autre élément qui pourra nous aider à mieux comprendre votre projet (photos, dossiers etc.).

Toutes les rubriques ne sont pas obligatoires, cependant, il est vivement recommandé de renseigner les autres informations demandées qui, quoi qu'il en soit, vous seront demandées pour finaliser votre candidature.



ADAPTAVILLE

Appel à candidature 2022

Phase 2. Evaluation des candidatures

Une fois votre candidature envoyée, l'équipe de l'Agence Parisienne du Climat travaillera de concert avec les partenaires AdaptaVille pour passer une première fois en revue tous les dossiers de candidatures. Dans ce cadre, vous pourrez être contacté·es afin de transmettre des informations complémentaires ou préciser certains points.

Les solutions ne répondant pas aux critères ne seront pas sélectionnées par le Comité de sélection.

Phase 3. Sélection du comité de pilotage | Décembre 2022 - Janvier 2023

L'Agence Parisienne du Climat présente ensuite les solutions au comité de pilotage d'AdaptaVille (aussi dit comité de sélection), qui comporte des représentants de chaque partenaire et des experts associés au projet, à savoir :

- La Métropole du Grand Paris
- La Ville de Paris
- L'ADEME
- Icade
- Altarea
- Le Cerema
- Météo-France
- Les Agences Locales de l'Energie et du Climat du territoire
- L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)
- Une Autre Ville
- L'Urban Lab - Paris&Co

Le comité de sélection pourra donner trois types d'avis :

- Avis favorable
- Avis favorable sous réserve
- Avis défavorable

En effet, le comité de sélection pourra demander des informations complémentaires aux porteur·euses de solution (avis favorable sous réserve). Dans ce cas, les porteur·euses de solutions seront contacté·es par l'Agence Parisienne du Climat pour apporter des précisions. Le comité de sélection donnera alors un deuxième avis (favorable ou défavorable).

Phase 4. Annonce des lauréats | Janvier - Février 2023

Les porteur·euses de solution seront tenu·es informé·es par mail de la décision du comité de pilotage.

Phase 5. Rédaction des fiches solutions

Une dernière étape à prendre en compte pour les candidats, est la phase de rédaction des fiches solutions par l'Agence Parisienne du Climat, une fois ces dernières sélectionnées. Pour cela, l'APC proposera aux candidats des échanges téléphoniques. Le porteur de solution s'engage à répondre aux sollicitations de l'APC et lui fournir les contacts nécessaires à l'élaboration de cette fiche.

A noter : le calendrier présenté est indicatif, il pourra être modifié en fonction du nombre de candidatures reçues. L'Agence Parisienne du Climat informera des modifications sur la page dédiée sur www.adaptaville.fr.



→ Quels avantages pour les solutions sélectionnées ?

Une communication annonçant les solutions lauréates sera initiée par l'Agence Parisienne du Climat au début de l'année 2023.

Par ailleurs, pour chaque solution sélectionnée, l'Agence Parisienne du Climat s'engage à mettre en ligne les fiches techniques présentant la solution sur AdaptaVille.fr

Les solutions sélectionnées pourront aussi être valorisées à travers diverses actions de communication d'AdaptaVille, à savoir :

- Mise en ligne sur AdaptaVille.fr
- La newsletter AdaptaVille
- Les événements et/ ou les rencontres AdaptaVille
- Les ateliers thématiques
- Le partenariat avec le centre de ressource sur l'adaptation au changement climatique
- Les vidéos de mise en valeur des solutions
- Les visites de site organisées par AdaptaVille.

Plus globalement, les porteurs·euses de solutions sont amenés à intégrer la communauté AdaptaVille qui réunit de nombreux·euses professionnels·elles de l'adaptation. L'objectif étant de mettre en réseau les acteurs·rices du secteur.

IMPORTANT : AdaptaVille n'est pas une plateforme à vocation commerciale. Cet appel à candidature a vocation à permettre à d'autres acteur·rices de bénéficier de votre retour d'expérience et faire preuve de transparence et d'objectivité (affichages des coûts, évocations des freins et leviers) pour accélérer la transformation des espaces urbains afin de préserver et améliorer le confort de vie en ville face aux changements climatiques.

→ Pour en savoir plus

Pour toute question ou demande de précision :
contact@adaptaville.fr.

